

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 29/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BARRAUD Cédric, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline donne pouvoir à Olivier GOUNORD, POUPIN Loïc donne pouvoir à Nicolas GRELET, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

#### D2022120604 – Extension du lotissement « les Hirondelles » acquisition des terrains

Madame Le Maire rappelle qu'en 2015 puis en 2020, le Conseil Municipal avait délibéré pour acquérir des terrains situés « l'Étang » permettant de prévoir l'agrandissement du lotissement « les hirondelles ».

Après négociation avec les propriétaires des 2 parcelles manquantes pour la réalisation de ce lotissement, il est proposé au conseil municipal d'acquérir :

- Une parcelle de terrain cadastrée A765 d'une contenance de 4 830 m<sup>2</sup> moyennant le prix net vendeur de 18 330 € appartenant à Madame Colette CHARTIER
- Une parcelle de terrain cadastrée A764 d'une contenance de 6 150 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal net vendeur de 24 600 € appartenant à Monsieur Philippe BONNENFANT, plus une indemnité d'éviction de 7 182 € selon le calcul effectué par CERFRANCE Vendée à sa demande.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 765, sise « l'Étang » d'une contenance de 4 830 m<sup>2</sup> moyennant le prix net vendeur de 18 330 € appartenant à Madame Colette CHARTIER.
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle A764, sise « l'Étang » d'une contenance de 6 150 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal net vendeur de 24 600 € appartenant à Monsieur Philippe BONNENFANT, plus une indemnité d'éviction de 7 182 € selon le calcul effectué par CERFRANCE Vendée à sa demande.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférent

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 07/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 07/12/2022

Bénédicte GARDIN, Maire.

#signature#

